

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



.....
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES CUR DES UNIVERSITES
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**
.....

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT (INSEPS)**

**Monographie de fin de cycle en vue de l'obtention du Certificat
d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire de
la Jeunesse et des Sports**

THEME

**POUR UNE NOUVELLE FORME DE L'ANIMATION ET DE LA
GESTION DES COOPERATIVES SCOLAIRES AU GABON :**

*Présenté et soutenu par
Mr Alfred Calvin MOUNIA*

*Sous la direction de
Mr Célestin Marie TINE
Inspecteur de l'Education
Populaire de la jeunesse et des sports
Promotion 2008-2010*

DEDICACES

Cette monographie est dédiée à :

- Nos regrettés parents NZINGA et Alouloua Marcelline. Ils ont consacré l'essentiel de leur vie à notre formation d'homme, mais malheureusement, ils n'ont pas pu goûter au fruit de leur semence. Repos éternel chers parents, votre fils Mounia NZINGA ne cessera de penser à vous.
- Notre regretté grand frère aîné Ehengoamoto Mathieu
- Notre deuxième fille Alouloua Mounia Emma Parisse, qui a quitté ce monde des vivants au moment où je m'apprêtais à quitter le Gabon, pour les contraintes de stage à L' .I.N.S.E.P.S de Dakar.
- Notre nièce Benga Bertille, qui a quitté ce monde pendant que je me trouvais à Dakar en 2009.

Nos épouses Ikoubangoye Yvette et koyi Raymonde, pour leur disponibilité, leur amour, leur dévouement et leur patience pendant cette longue séparation.

- .Nos enfants, qui pendant deux ans durant ont manqué d'affection paternel (Sonia, Nancy, Fiacre, Annick-Flore, Nicherolle, Van- Béranger, Hans-Kenneth, Djemilla-Christobelle, Nandy, Greberre-Evard, Fatima-Chérica, Eléona...)
- Nos grandes sœurs Mbimba Enulienne, Mawélé Ernestine, Abenatambo Alphonsine, Baitobangoli Albertine, Ayaza Alice

- Nos grands frères Métangamaya Jules dit le bois dur, Abel Georges Essabidy Nzinga et Mambengo Jean qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude pour l'amour, les efforts et les encouragements qu'ils n'ont cessé de lancer en vers nous.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Dieu tout puissant, qui nous a permis par sa bonté et sa miséricorde de mener à terme ce travail.

C'est ici, l'occasion d'exprimer tout notre gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin par leur disponibilité, leur engagement et leur attention soutenue à l'endroit de cette monographie, nous ont apporté leur soutien dans la réalisation de ce travail.

Nous citons particulièrement Monsieur Celestin Marie TINE, inspecteur principal de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, enseignant des activités socio-éducatives à l'I.N.S.E.P.S de Dakar. Ce travail est aussi le sein qu'il trouve ici l'expression de ma grande estime. A toute la direction de l'I.N.S.E.P.S.

A tous les professeurs de L'I.N.S.E.P.S, pour l'intérêt qu'ils nous ont toujours manifesté tout au long du stage.

A tous nos collègues de promotion de nationalité togolaise, nigérienne, centrafricaine et gabonaise avec qui nous avons partagé d'agréables moments, dans un climat d'amitié et de travail.

à monsieur Philippe Sinibady, Brice Ingombi, et Etoune Onono Rufin, pour leur soutien sans faille durant notre séjour à Dakar .Enfin, nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu répondre à nos questionnaires.

SOMMAIRE

DEDICACES.....	I-II
REMERCIEMENTS	III
SOMMAIRE	IV-V
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES ANNEXES	VII
LISTE DES SIGLES	VIII

INTRODUCTION GENERALE :.....P1 à6

TITRE I : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I :

Définition des concepts	P7
1.1 Nouvelle forme	p7
1.2 Animation	p7
1.3 Gestion.....	p7
1.4 Coopérative scolaire	p8
CHAPITRE II : Revue de littérature	p8- p12
2.1 Présentation des écrits	p9-p12
2-2 Synthèse Générale	p12

TITRE II CADRE PRATIQUE

CHAPITRE I

1. Présentation du cadre de l'étude	P13
---	-----

1.1	Présentation du Gabon.....	p13-p14
1.2	Analyse du critique du fonctionnement	p15-p18
II	Méthodologie	p18-p24
2-1	Les démarches préliminaires	p18
2-2	le cadre de référence.....	p19
2-3	Les indicateurs de la recherche	p20
2-4	Nature de l'étude	p21
2-5	L'échantillonnage.....	p21
2-6	La population cible.....	p21
2-7	La population accessible	p21
2-8	L'échantillon	p22
2.9	L'instrument d'enquête	p22
2.10	Le traitement des données	p 24
CHAPITRE II	Présentation et Analyse des résultats	p25-p42
2.1	Présentation des résultats du questionnaire N°1	p24-p30
2.2	Présentation des résultats du questionnaire N°2.....	p3- p38
2.3	Analyse des résultats du questionnaire N°1	p39-p40
2.4	Analyse des résultats du questionnaire N°2	p41-p43
2.5	Synthèse	p 42
SUGGESTIONS	p43- p45
CONCLUSION	p46- p47
BIBLIOGRAPHIE	p48

LISTE DES TABLEAUX

Questionnaire n° 1

Tableau n° 1 : Connaissance de la coopérative scolaire	p 25
Tableau n° 2 Sources du financement	p 26
Tableau n° 3 fonctionnements des coopératives	p 27
Tableau n° 4 fonctionnements des clubs pages	p 28
Tableau n° 5 point de vue des sujets	p 29
Tableau n° 6 Propositions faites par les élèves	p 30

Questionnaire n° 2

Tableau n° 1 Projet des encadreurs page	p 31
Tableau n° 2 sources de financement page	p 32
Tableau n° 3 Equipement des coopératives pages	p 33
Tableau n° 4 fonctionnement des coopératives scolaires	p 34
Tableau n° 5 Connaissance de la loi associative n°38 /62	p 35
Tableau n° 6 difficultés rencontrés page	p 36
Tableau n° 7 Suggestions émises par les encadreurs	p 37

LISTE DES ANNEXES

- A- Questionnaires

- B- Loi n° 35/62 du 10 décembre 1962
Relative aux associations à but lucratif

- C- Statut des coopératives scolaires

- D- Note de service
n°0005/MEN/SG/DG1/DG2/DOAS/SMCS.

LISTE DES SIGLES

CONFESJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des Etats et Gouvernements ayant le français en partage

DOAS : Direction des Œuvres et Assurances Scolaire.

A.G Assemblée Générale

C.D Comité Directeur

I.D.A Inspecteur Délégué d'Académie

O.G.S.S.U Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires

I.N.S.E.P.S Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

INTRODUCTION GENERALE

o **Exposé de la problématique**

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves. Ils décident de créer un projet éducatif en s'inspirant de la pratique de la vie associative. Leurs ressources proviennent des dons, cotisations, et du produit des fêtes. Elle est gérée par les élèves, avec l'aide des enseignants, et des conseillers d'éducation permanente.

L'idée de l'implantation de ces structures associatives en milieu scolaire date de 1900 (1)

Les toutes premières coopératives scolaires ont vu le jour en 1906(2) en Pologne, puis en 1908 en Roumanie (3)

Une coopérative scolaire, pourquoi faire ?

Avant tout, pour éduquer les élèves à leur futur rôle de citoyen par la prise des responsabilités, ceci implique que soit prise en compte par la pratique dès l'école d'une véritable initiation « économique ».....

La coopérative doit permettre :

- de mettre en place des projets (projets d'achat, projets de réalisations éducatives, pédagogiques)
- d'organiser les voyages éducatifs, des séjours.
- de s'exercer à la solidarité.
- d'organiser des moments festifs et culturels
- d'améliorer l'ordinaire des classes par l'acquisition d'un matériel (élevage, jardinage, journal etc.

La gestion de l'argent: un enjeu éducatif

Un projet éducatif, gérer les finances au sein du bureau de la coopérative, tout au long de l'année, c'est d'abord un projet qui implique un certain nombre d'opérations précises : préparer, discuter, voter, exécuter, budgétiser, évaluer, présenter, anticiper

C'est aussi un élément à prendre en compte dans la réalisation même des projets. Si certains ne nécessitent pas de financement (un exposé par exemple) d'autres devront l'être.

Il est beaucoup plus éducatif de le faire par l'intermédiaire de la coopérative en y associant véritablement les élèves au travers du conseil du bureau. De plus, cela permettra l'acquisition de savoir-faire dans divers domaines de compétence (mathématiques, français etc.). Par la résolution des problèmes liés au vécu. Les projets eux-mêmes (journal de classe, correspondance, voyage, spectacle... etc.) sont autant plus éducatifs. Qu'ils prendront en compte tous les paramètres les enfants, associés à toutes les étapes seront amenés à analyser les ressources et les contraintes, à comparer des tarifs, des conditions de vente et prendront de véritables décisions. Les projets de création, comme conçus et réalisés avec les enfants permettent, déjà la prise en compte d'un certain nombre de données économiques et financières : de quel matériel a-t-on besoin ? Où va t on l'acheter ? Comment et avec qui ?

Aurons-nous assez d'argent ?

Les ressources disponibles, la part que l'on attribue à chaque action sont les éléments incontournables dont la prise en considération par les élèves, assure au projet un caractère d'authenticité éminemment

éducatif. Cela implique des objectifs pédagogiques. En participant réellement à la gestion des fonds coopératifs, les jeunes mettront en œuvre comme dans d'autres domaines des compétences générales qui se consolideront et s'enrichiront.

Mettre en place des projets, permet de rendre l'élève, autonome et responsable, à la seule condition que les fonds qu'on fait gérer, le sont pour des actions pour lesquelles il a été consulté et associé aux décisions. Élèves et enseignants réfléchissent ensemble aux actions à mener pour l'aboutissement heureux d'un projet.

La société humaine est en perpétuelle mutation. Ce changement profond qui s'explique par la recherche permanente de l'individu à maîtriser son environnement, constitue une conscience universelle tournée vers la mondialisation.

La société est faite d'interactions relevant d'une diversité des domaines appliqués et des fonctions exercées selon les aptitudes innées ou acquises de chaque acteur.

Dans tous les cas, que l'on dispose des dons, des connaissances ou d'habiletés acquises, l'humanité aspire toujours à mieux, d'où la recherche de l'excellence.

L'excellence suppose donc des prérequis qu'on s'évertue à entretenir et surtout à améliorer. Cela implique la révision du disponible (les acquis) en vue de créer d'autres dispositions visant la perfection.

Ainsi dans le souci d'une meilleure éducation pour la jeunesse, les pays occidentaux ont jugé utile de créer et institutionnaliser une

nouvelle forme d'encadrement « l'animation socio-éducative » destinée à soutenir efficacement l'action de la famille et de l'école.

A l'image du colonisateur, le Gabon s'est inscrit dans la logique de la professionnalisation de l'animation, dans le but principal de prévenir les maux qui minent. « Ce personnage collectif et contagieux » qu'est la jeunesse.

Fort des réalisations sportives et de l'action des mouvements de jeunesse (scoutisme, C.E.M.E.A) évoluant sur le territoire national, le ministère de l'Education Nationale a été créé dès l'indépendance du Gabon. Cependant comme tout système, l'animation socio-éducative, en milieu scolaire à travers les coopératives scolaires a des critères, des règles et des dispositions, ce qui sous entend une organisation selon la société. Les coopératives scolaires qui ne sont autres que les associations à but non lucratif, régies par la loi n°35/62 du 10 Décembre 1962, l'équivalent de la loi n°66-70 du 13 juillet 1966 portant code des obligations civiles et commerciales en son article 811 au Sénégal.

Il se dégage une attitude désinvolte et laxiste de la part des chefs d'établissements scolaires du second degré général et technique et de quelques adultes appelés à encadrer les jeunes.

Face à cette situation préoccupante qui nous interpelle nous nous posons la question suivante :

« Quelles stratégies à adopter pour une nouvelle forme d'animation et de gestion des coopératives scolaires au Gabon ? »

o **Motivation du choix du sujet**

Le choix de ce thème : « Pour une nouvelle forme de l'animation et de la gestion des coopératives scolaires au Gabon : cas du Lycée

Technique de Port Gentil » s'explique par le fait qu'au cours de notre vie professionnelle (près de 16 ans durant), nous avons connu d'énormes difficultés dans l'encadrement des coopératives scolaires, et à notre qualité de futur d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, notre passage à l'INSEPS, a été une opportunité à saisir pour traiter de ce problème.

Objectif : Ce travail vise à amener les responsables des coopératives scolaires à mieux les animer et les gérer, conformément aux textes réglementaires. Il nous permettra également de disposer, des données qui contribueront à l'épanouissement du secteur socio-éducatif en milieu scolaire.

Nous comptons alors aborder le sujet en quatre (4) chapitres.

Titre I : Cadre Théorique

Chapitre premier :

- 1- exposé des limites de l'étude
- 2- difficultés rencontrées
- 3- définition des concepts

3.1- Nouvelle forme

3.2- Animation

3.3- Gestion

3.4- Coopérative Scolaire

Chapitre deuxième Revue de littérature

Titre II : Cadre Pratique

Chapitre premier

I - Présentation du cadre de l'étude

II - Méthodologie

Chapitre deuxième : Présentation et analyse des résultats

CADRE THEORIQUE

Chapitre premier

1- Limite de l'étude

Cette étude se déroule au lycée technique de Port-Gentil, la deuxième ville du Gabon, capitale économique du pays. Les problèmes identifiés dans cet établissement sont identiques aux autres, les résultats de cette étude, seront appliqués aux autres coopératives scolaires.

Nous, nous sommes intéressés aux élèves membres des différents clubs, du comité directeur et des encadreurs, qui sont des professeurs, des animateurs sans oublier le chef d'établissement et l'intendant, car ce sont eux les véritables acteurs de la coopérative scolaire. Cette population de (2500 élèves) est bien indiquée pour parler des maux qui minent cette structure associative.

2 - Difficultés rencontrées :

Dans le cadre de notre étude, l'administration des questionnaires adressés, aux élèves et aux encadreurs s'est faite directement aux intéressés lors des réunions tenues à cet effet par le chef d'établissement.

Le déroulement de notre enquête a rencontré quelques difficultés. La rentrée scolaire (2009-2010), au Gabon a connu des perturbations dues à la grève des enseignants. Rencontrer le proviseur du Lycée n'a

pas été facile pour nous. Nous avons passé trois semaines avant d'être reçus. Pour récupérer lesdits questionnaires, nous avons attendu quatre jours. L'administration de l'établissement était préoccupée par la résolution du mouvement d'humeur des enseignants.

3 Définitions des concepts

3.1- Nouvelle forme : quelque chose de nouveau qui n'existait pas au départ. Dans le cadre de notre étude, nouvelle forme, veut dire, une nouvelle stratégie, un procédé, une autre manière de gérer et d'animer la coopérative scolaire

3.2- Animation

Le dictionnaire petit Larousse P 29, définit animation, comme étant « un fait pour quelqu'un, pour quelque chose, d'animer un groupe, un lieu de créer, d'entretenir, des relations entre personne. Cette action, une animation culturelle ». L'animation consiste à mettre une âme, un esprit dans un groupe, une collectivité, une société et provoquer un mouvement.

Dans le cadre de notre travail, cela signifie, donner de la vie aux clubs, faire fonctionner, amener les élèves à s'impliquer dans le fonctionnement des clubs.

3.3- Gestion

Le dictionnaire petit Larousse P.480, définit le concept gestion comme « l'action d'administrer, d'assurer la rentabilité d'une entreprise. C'est la discipline qui étudie l'organisation et le fonctionnement des unités économiques ».

Dans le cadre de notre étude, il faut entendre par gestion, l'ensemble des dispositions statutaires visant à utiliser d'une façon rationnelle, transparente les ressources financières, matérielles et humaines d'une coopérative scolaire.

1.4- Coopérative scolaire

Le dictionnaire petit Larousse, définit le concept coopérative comme un groupement d'acheteurs, des commerçants ou des producteurs (agriculteurs notamment) pratiquant la coopération.

Scolaire : qui a trait à l'école, en l'enseignement.

Dans le cadre de notre étude, le concept coopératif scolaire est une association à but non lucratif, régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901 l'équivalent de la loi n°35/62 du 10 décembre 1962 au Gabon, la loi n°66-70 du 13 juillet 1966, portant code des obligations civiles et commerciale (C.O.C.C) au Sénégal. Dans le cadre de notre étude la coopérative scolaire peut se définir comme une structure associative, apolitique, ayant pour vocation l'éducation, l'instruction et la formation du jeune a travers une somme d'activités socio-éducatives. Elle anime la vie de l'établissement.

Chapitre deuxième

Revue de littérature

2.1- Présentation des écrits

La question de recherche que pose notre étude porte sur « quelle stratégie pour une nouvelle forme d'animation et de gestion des coopératives scolaires au Gabon ? », Il se dégage l'idée de comment faire fonctionner les coopératives scolaires d'une manière efficace.

Nous avons procédé, pour notre recension des écrits à la lecture de quelques ouvrages traitant de la notion de coopérative scolaire. Malheureusement, il n'existe pas des documents spécifiques qui traitent de l'animation et de la gestion de ces structures. Quelques sujets abordés et retrouvés ici et là nous ont permis de rassembler quelques éléments indispensables à notre étude.

CARIOU. (1981) « dans la coopérative scolaire, comme équipe », explique le mot coopérative comme « une société d'élèves gérée par eux-mêmes avec le concours des enseignants ». Cette définition de Cariou s'appuie sur les relations enseignants élèves, bien que distincte de la conception traditionnelle. Cariou a souhaité que la coopérative soit l'émanation d'un esprit d'équipe, de socialisation.

Le problème posé dans notre étude est celui des difficultés rencontrées dans le fonctionnement des coopératives scolaires. Cariou dans sa démarche donne des directives sur le volet formation des coopérateurs, c'est-à-dire, les membres des coopératives (élèves et encadreurs).

Dans une coopérative scolaire, l'esprit d'équipe devrait prévaloir, car c'est l'émanation du groupe.

RAILLON (1973), dans « comment animer une association » nous fait savoir que dans chaque individu, une âme de président d'association sommeille. Les honneurs, les responsabilités, si on veut les assumer, il faut les connaître et pour cela, savoir ce qu'est une association. L'auteur montre comment faire pour fonder et animer une association, quels sont les droits et les devoirs de ceux qui y adhèrent ?

Le problème qui se pose aujourd'hui est la non application à la lettre des dispositions réglementaires par les responsables des coopératives scolaires. Pour être responsable d'une association, l'on doit être capable de la faire fonctionner normalement et pour le faire, l'on doit être formé en la matière.

Raillon, pour la bonne marche d'une association, la première des choses, est la formation. L'auteur en insistant sur ce volet de formation des membres d'une association, a voulu éviter le mauvais fonctionnement de celle-ci. Un responsable d'une association, qui a suivi une formation ne peut que remplir, accomplir avec doigté ses responsabilités.

L'auteur dans sa démarche, celle qui consiste d'abord à former, avant de responsabiliser l'individu, rencontre notre préoccupation. Il contribue à solutionner en partie notre problème, celui de savoir comment faire pour amener les responsables des coopératives à mieux les animer et les gérer.

VENON (1981) « dans pédagogie coopérative et projet éducatif », nous fait la part des choses entre le projet pédagogique et l'équipe éducative. Selon lui le projet pédagogique se base sur la définition des objectifs, le recensement des moyens et la mise en œuvre des modalités et envisage le partage des pouvoirs, des échanges permanents et un enrichissement mutuel. Pour l'auteur, l'équipe éducative est en quelque sorte un prolongement pédagogique avec des finalités communes et autour d'un projet commun. Cette équipe est très complexe, elle peut avoir en son sein des enseignants, le personnel administratif, des psychologues, des médecins, des maîtres spécialisés, voire des parents d'élèves.

L'auteur souhaite que soit établi « un phénomène d'osmose qui permet à chacun de se savoir éducateur et de se proposer à assurer ce rôle quand les circonstances le nécessitent ».

Il aborde ici le problème de climat qui devrait régner dans une coopérative scolaire. Le problème de manque d'engouement total des encadreurs, de cohésion entre les membres, constitue, un des facteurs du mauvais fonctionnement des coopératives scolaires. Il nous permet de comprendre ce que doit être un climat favorable au sein de la coopérative scolaire.

« Rapport général et évaluation des travaux du colloque sur la gestion et l'animation des coopératives scolaires qui se sont tenus à Libreville du 15 au 16 Février 1991 ».

Pendant deux jours les coordinateurs des activités socio –éducatives des établissements scolaires du second degré de la capitale du Gabon ont eu à plancher sur les maux qui minent ces structures. Les

difficultés ont été examinées au peigne fin. Les séminaristes ont insisté sur l'importance de l'implantation des coopératives scolaires sur toute l'étendu du territoire national. C'est avant tout une société d'élèves créée et gérée par eux mêmes. Les adultes ne sont que des régulateurs, des encadreurs et la finalité est de former « des citoyens complets » au service de la société. Les participants au colloque ont soulevé le problème de manque de transparence dans la gestion des fonds des coopératives scolaires et ont souhaité, la révision des statuts, afin d'insérer, l'association des parents d'élèves qui sont des pourvoyeurs des fonds, dans le rôle de commissaire aux comptes.

La pertinence et le réalisme des pistes des solutions évoquées par le colloque constituent une voie à suivre, pour une nouvelle forme d'animation et de gestion des coopératives scolaires.

Synthèse générale :

Il ressort de l'analyse des rapports que nous avons consultés que la coopérative scolaire est une société d'élèves créée et gérée par eux-mêmes. Elle a pour but est de former, promouvoir la formation et l'éducation par le biais de la pratique des activités socio-éducatives. Aussi, soulève-t-il un ensemble de problèmes qui minent le fonctionnement desdites structures associatives, dont la gabegie, la marginalisation des élèves dans la gestion financière, le manque de formation des encadreurs, (les chefs d'établissement) dans le domaine des associations à but non lucratif.

Toutes ces démarches combien pertinentes et applicables proposées par le rapport du stage de la CONFESJES et la démarche de

RAILLON, rencontrent notre préoccupation. Elles sont notre référence, notre voie à suivre pour résoudre le problème posé.

TITRE II CADRE PRATIQUE

Chapitre premier

1.1. Présentation du cadre de l'étude

Notre étude se passe au Gabon. Le contenu est un bref aperçu sur les composantes de la vie politique, administrative, du pays qui fait l'objet de notre étude.

1.1. Histoire

Période pré-coloniale

« Gabon » vient des portugais, premiers explorateurs de ce territoire auquel ils donnèrent le nom « Gabao » tiré de la forme de son estuaire leur rappelant un caban de marin. Setté-Cama et cap Lopez sont les seuls souvenirs que nous gardons de ces derniers.

Puis, vinrent les français. On citera pêle-mêle Bouet, Willaumez, du Chaillu, et bien sûr le très célèbre Pierre Savorgnan de Brazza.

La stratégie employée sur ce territoire ne diffère en rien de celle mise en œuvre partout ailleurs : d'abord les explorateurs (reconnaissance du territoire), ensuite les missionnaires (lénifier la population), et enfin les colons à proprement parler (civilisation). Naturellement cette version est sujette à des contre verses ardues...

Période Coloniale

Il faut noter qu'en ce temps, il ne s'agissait pas encore du Gabon, mais plutôt d'une vaste région à laquelle on attribua le nom d'Afrique Equatoriale Française que le Gabon intégra en 1910

Le territoire était composé du Tchad, du Cameroun, de la République Centrafricaine (ou Bangui –Chari), le Congo (Brazza) et le Gabon.

Contrairement à d'autres lieux, la pénétration, la possession puis la colonisation du Gabon se passa sans heurts, grâce à l'efficacité des missionnaires religieux et la stratégie adoptée par les colons (commencer par tisser les liens d'amitié avec les chefs traditionnels locaux).

Pendant bien longtemps, la zone territoriale conquise se limitait à la côte où quatre (4) chefs coutumiers avaient signé des traités qualifiés de pacotille par l'historien F.MEYO BIBANG, dans son ouvrage : « Le Gabon –Le Monde », manuel d'histoire du primaire.

Brandissant ces prétendus traités, les Colons s'empressèrent d'imposer la présence française à travers le pays.

Indépendance

Elle va intervenir à la suite d'un referendum en 1958. L'indépendance du Gabon est proclamée le 17 août 1960, six mois (180 jours exactement) plus tard, Léon MBA est placé à la tête de la République (en février 1961).

1.2. Politique

Trois ans après son investiture à la présidence de la République, le Président Léon MBA est victime d'un coup d'Etat militaire (qui dure 48 heures) puis, il est rétabli dans ses fonctions grâce à l'intervention des troupes françaises. A sa mort, il est remplacé par Albert Bernard Bongo (vice-président).

1.2. Analyse critique de fonctionnement :

Notre étude se déroule dans la province de l'Ogooué maritime qui a pour capitale Port-Gentil, la capitale économique de Gabon.

La ville compte trois grands établissements secondaires à cycle complet (de la 6ème en terminale). Le Lycée d'Etat de Port-Gentil, le Lycée Raponda Walker et le Lycée Technique de Port-Gentil, objet de notre étude. Chacun des établissements cités dispose d'une coopérative scolaire. Nous nous sommes intéressés à celle du Lycée Technique, pour y avoir servi pendant près de huit ans. Le Lycée Technique, de Port-Gentil, dispose de trois grandes filières : la mécanique marine (M.M), le froid et climatisation (F.C) et l'électronique (F2), avec un effectif de 2975 élèves en 2008- 2009. La coopérative scolaire, a pour but d'apporter sa participation à la formation des élèves au développement de leur lien avec leur établissement, au développement d'un esprit et d'une image propre à l'établissement, l'épanouissement des relations bénéfiques avec les organismes intéressant la jeunesse à ses activités et ses loisirs et d'une façon générale à l'accroissement de l'aptitude des élèves à vivre dans

une société organisée et solidaire (article 2 de statut des coopératives scolaire).

Application :

- depuis les années 1997, le but assigné par les statuts des coopératives scolaires, n'est plus atteint par les responsables de ces structures associatives.

Article : 9

Les membres de la coopérative scolaire se réunissent sur convocation de son président (le chef d'établissement) en assemblée générale au mois d'octobre pour l'élection de bureau directeur, l'élaboration du budget et du programme annuel d'activités.

Application :

L'assemblée générale, se tient chaque début d'année scolaire, pour l'élection du bureau directeur, l'élaboration et approbation du budget, confection du programme d'activités, qui malheureusement au moment de la mise en application desdites mesures, rien ne se fait, aucune activité ne se déroule, faute des moyens financiers.

Article 13 :

Les clubs sont créés par le comité directeur pour regrouper les membres pratiquant une activité spécifique : il est mis à leur disposition du matériel et des équipements ; leurs achats sont effectués par la trésorerie de la coopérative.

Application : Aucun achat n'est effectué par ladite trésorerie malgré le budget voté, mais les dépenses sont effectuées, pour des raisons autres que le fonctionnement des clubs.

Articles 16 :

Les fonds de la coopérative doivent être déposés dans un établissement bancaire ou postal, sur un compte ouvert au nom de la coopérative scolaire et fonctionnant selon le système de la double signature du chef d'établissement et de l'intendant, ceux-ci signent conjointement tous les actes d'engagement et de liquidation des dépenses de quelque nature que ce soit.

Application :

Il n'y a aucune distinction entre les fonds de la coopérative, qui sont constitués des cotisations des élèves (2000F / élèves) par an et les budgets alloués par l'Etat, pour le fonctionnement des établissements scolaires.

Articles 22 :

L'emploi des fonds gérés par les gestionnaires des ressources des coopératives, au bénéfice du personnel de l'établissement, ou des personnes étrangères à l'enseignement, à titre de don, prêt ou d'avance, ou à tout autre titre est interdit. Ces fonds sont exclusivement réservés aux besoins des clubs (activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse) et leur emploi doit respecter les directives du comité directeur (article 2 et 13).

Application :

Les fonds des coopératives ont cessé d'être réservés aux besoins des clubs, les directives du comité directeur, c'est-à-dire la mise en application du programme annuel d'activités, arrêté en assemblée générale, ne sont plus respectés. Ce qui amène le plus souvent à un bras de fer entre le chef d'établissement et les élèves du comité directeur, en fin d'année, quand ces derniers veulent organiser leurs manifestations culturelles et sportives.

Comparativement aux textes organiques des coopératives scolaires, l'action des gestionnaires de ces structures en faveur du secteur socio-éducatif s'avère très insuffisant.

Qu'il s'agisse de l'application des programmes d'activités, de la gestion des fonds générés par les cotisations des élèves, nous constatons d'une part, un désintéressement, un laxisme au niveau des encadreurs et d'autre part une mauvaise volonté des responsables des établissements scolaires.

- les textes régissant le fonctionnement desdites structures ne sont plus appliqués.
- Les activités programmées ne sont plus du tout exécutées malgré l'existence d'un budget voté.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il y a un dysfonctionnement entre le but des coopératives scolaires (article 2) et les moyens humains (chef d'établissement scolaire) et financier mis à sa disposition

II Méthodologie.

Nous allons décrire les démarches préliminaires, le cadre de l'étude, de référence, les indicateurs de la recherche, les méthodes utilisées pour la collecte des données, tout en précisant les procédures d'échantillonnage, les instruments utilisés.

2.1 Les démarches préliminaires.

Pour faciliter notre travail, nous avons au préalable cherché à obtenir une autorisation d'enquête auprès de monsieur l'Inspecteur Délégué d'Académie de l'Ogooué Maritime qui a pour capitale Port-Gentil, le huitième découpage administratif du pays. Ce qui fut fait par la lettre qu'il a adressée au proviseur du Lycée Technique de Port-Gentil. Ce qui nous a permis de le rencontrer avec son staff, c'est à dire, les encadreurs, les élèves membres de la coopérative scolaire.

2.2 Le cadre de référence :

Le problème qui nous intéresse dans ce travail est la gestion et l'animation des coopératives scolaires, plus précisément au Lycée Technique de Port-Gentil. Autrement dit, nous voulons identifier les maux qui minent le fonctionnement de cette structure éducative afin de trouver des solutions idoines, apporter des améliorations.

C'est bien pour cette raison que nous avons consulté un certain nombre d'ouvrages, surtout les deux rapports de stages et du séminaire de la (CONFESJES conférence des ministres de la jeunesse et des sports d'expression française) et de la direction des Œuvres et Assurances Scolaires (DOAS). Cette revue de littérature

nous a permis de comprendre les difficultés qui entravent le bon fonctionnement de ces structures. Le rapport fait état d'une panoplie de propositions permettant de créer des conditions de redynamisation des coopératives.

Le rapport de stage reste notre référence d'étude en raison de la nature et du problème qu'il traitait à savoir la gestion et l'animation des coopératives scolaires.

Nous convenons, avec eux, que parler de redynamisation des coopératives scolaires, c'est d'abord, chercher à connaître les problèmes auxquels elles sont confrontées, avant d'envisager des solutions.

2.3 Des indicateurs de recherche :

En nous référant à notre expérience (15ans) dans l'encadrement des coopératives scolaires, à la revue de littérature et à notre question de recherche « comment amener les responsables des coopératives à mieux les animer et les gérer ? » nous avons retenu les indicateurs ci après.

a) Notion des coopératives scolaires.

Nous souhaitons ici, connaître la maîtrise de la notion de coopérative scolaire par les acteurs (encadreurs- élèves).

b) Ressource financière :

A ce niveau, nous voulons savoir comment les moyens de la coopérative scolaire sont gérés.

c) Fonctionnement :

Nous souhaiterions connaître comment fonctionnent les activités des différents clubs.

d) Encadrement :

Nous voudrions savoir, la situation des ressources humaines sur le plan quantitatif et qualitatif.

e) Connaissance de loi N° 35/62 du 10 décembre 1962, relative à la vie associative.

Les coopératives scolaires au Gabon, sont régies par la loi N° 35/62 du 10 décembre 1962. Pour un fonctionnement optimal, des statuts sont confectionnés. Sont-ils appliqués ou non ?

f) Difficultés :

Ici nous voudrions savoir, l'ordre croissant des difficultés rencontrées par les usagers dans le fonctionnement des coopératives scolaires.

2.4 Nature de l'étude :

La nature même du sujet et l'objectif nous ont incité à l'aborder dans un angle descriptif. L'étude est donc descriptive

2.5 L'Echantillonnage

DE LANDSHEER (1982), définit l'échantillonnage « comme un procédé qui consiste à choisir un nombre limité d'individus, d'objets dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population à l'intention de laquelle le choix a été fait. Avant d'arriver au choix de l'échantillon, il est indispensable de déterminer la population cible et la population accessible.

2.6 La population cible

Par population cible, nous entendons l'ensemble des gens à qui nous voudrions généraliser les conclusions de notre étude. Elle est essentiellement composée des encadreurs, c'est –dire, les chefs

d'établissements, les professeurs, les conseillers d'éducation, les instructeurs de jeunesse, les surveillants généraux et les élèves.

2.7 La population accessible :

Par population accessible, nous entendons les sujets qui pourraient être interrogés. Dans le cadre de notre étude, sont concernés, les encadreurs et les élèves du Lycée Technique de Port-Gentil avec 250 sujets. Ce chiffre représente le nombre des membres des clubs et encadreurs qui sont réguliers.

2.8 L'échantillon

« L'échantillon est un sous ensemble d'une population relativement petit et choisi scientifiquement de manière à représenter le plus fidèlement possible cette population »

Dans notre étude, l'échantillon retenu est constitué de :

15 Professeurs

10 Conseillers de jeunesse

05 Instructeurs de jeunesse

70. Elèves

Le total de l'échantillon s'élève à 100 sujets :

Le critère que nous avons retenu, est celui d'être membre d'un club pour les élèves et membres du comité directeur pour les encadreurs.

Nous signalons au passage que quelques élèves font partie du Comité directeur. Nous avons jugé utile de choisir notre échantillon parmi eux, parce qu'il n'y a que ceux qui sont membres des clubs et du comité directeur qui sont en mesure de nous dire si tout marche ou pas.

2.9- Les instruments d'enquête :

Pour mener notre étude, nous avons utilisé le questionnaire pour la Collecte des données.

2.9.1 - Le questionnaire

GRAWITZ (1979), définit le questionnaire comme étant « un compromis jamais satisfait entre deux exigences majeures et contradictoires, un convenu vrai par rapport à l'enquête et significatif au problème ». Deux questionnaires ont été élaborés.

Le questionnaire n°1 est adressé aux élèves, le questionnaire n°2 aux encadreurs.

Le choix de cet instrument s'explique par le fait qu'il convient à l'étude d'une population en tant que telle, à l'analyse des phénomènes sociaux qu'on veut cerner à partir des informations fournies par les sujets. Ceux-ci répondent aux questions en gardant l'anonymat.

a) Validation du questionnaire

Après la phase de l'appréciation, nous avons organisé un pré-test en distribuant dix exemplaires de questionnaires à une partie de l'échantillon avant d'être utilisé dans l'enquête proprement dite. Le questionnaire a subi une sorte de test de valeur. C'est après ce constat avec les sujets que nous l'avons étoffé afin qu'il soit définitivement prêt à servir comme instrument d'enquête.

b) Déroulement de l'enquête

Notre enquête s'est déroulée du 13 octobre 2009 au vendredi 7 novembre 2009 dans la coopérative scolaire du Lycée Technique de Port-Gentil.

Après l'administration des questionnaires, et compte tenu de la période de grève, nous avons accordé une marge d'une semaine et demie aux sujets, pour répondre aux questionnaires. Malgré cette période combien difficile, la participation de tous les acteurs a été effective

(Proviseur, intendant, professeurs, surveillants généraux, élèves). Ainsi que le ramassage des questionnaires par les surveillants généraux.

2.10 - Traitement des données.

La première étape du travail a consisté à faire une analyse quantitative, à compter le nombre des copies récupérées. Dans la deuxième phase, nous avons séparé des copies dont les questions ont été entièrement répondues de celles dont les questions n'ont pas eu des réponses. Au niveau des questions, nous avons procédé à une analyse quantitative des réponses, pour ensuite regrouper toutes les réponses identiques qui traitent de la même question- ainsi, nous avons apprécié les opinions des répondants et avons pu identifier les raisons qui empêchent le bon fonctionnement des coopératives scolaires d'une part et les voies et moyens qu'il faut adopter pour les redynamiser, d'autre part. Les données recueillies sont présentées sous forme de tableaux. Tous les tableaux sont suivis de commentaires et reflètent les résultats obtenus.

Chapitre deuxième

Présentation et Analyse des résultats.

- la présentation des résultats du questionnaire N°1, adressé aux élèves du Lycée, membres de la coopérative scolaire.

2.1. Présentation des résultats du questionnaire N°1.

Tableau N°1 connaissance de la coopérative (N= 70).

Questions	Répondants	pourcentage
Aviez-vous été membre d'une coopérative avant votre arrivée au Lycée Technique ?	OUI : 08 NON : 62	12% 88%
TOTAL	70	100%
Votre coopérative scolaire dispose-t-elle des statuts et règlements ?	OUI : 59 NON : 11	84% 16%
TOTAL	70	100%
Si oui, sont ils appliqués réellement ?	OUI : 13 NON : 57	19% 81%
TOTAL	70	100%

Le tableau N°1, montre que 88% des élèves, n'ont pas été membres d'une coopérative avant leur arrivée au lycée, 12% l'ont été. 84% des répondants affirment que leur coopérative dispose des textes réglementaires, 16% disent ne pas en posséder

L'application de ces textes n'est pas effective pour 81% des élèves, 19% affirmeront le contraire.

Tableau N°2 : Source de financement des coopératives (N= 70)

Questions	Réponses	Effectif	%
Quelles sont les ressources financières de votre coopérative ?	-Cotisation élèves : -Subvention de l'état : - Autres :	70 - -	100%
Total		70	100%
Votre coopérative organise-t-elle des activités ?	OUI NON	56 14	80% 20%
Total		70	100%
Si oui, engendre-t-elle des recettes ?	OUI : NON :	70	100%
Total		70	100%
Est ce que votre coopérative jouit-elle d'une autonomie financière	OUI : NON :	02 68	3% 97%
Total		70	100%

Le tableau N°2, indique que les cotisations des élèves représentent 100% des ressources financières des coopératives. 80% des élèves reconnaissent que leur coopérative organise les activités, précisent que lesdites activités dégènèrent des entrées .20% affirment le contraire. 97% des élèves nous font savoir que les coopératives ne jouissent pas de l'autonomie financière, malgré les 100% de ressources qui proviennent des cotisations des élèves.

Tableau N°3 : Fonctionnement de la coopérative (N=70)

Questions	Réponses	Effectif	pourcentage
Quand organisez vous l'assemblée générale de la coopérative scolaire ?	-1 ^{er} trimestre : 2 ^e trimestre 3 ^e trimestre	70 - -	100%
Total		70	100%
Les élèves sont-ils libres de participer aux activités de leur choix ?	OUI : NON :	70 00	100%
Total		70	100%
etes-vous associés à la gestion financière de la coopérative scolaire ?	OUI : NON :	09 61	13% 87%
TOTAL		70	100%
Votre coopérative a-t-elle un compte bancaire ou postal ?	Compte bancaire : -compte postal : - sans compte :	06 04 60	9% 6% 85%
Total		70	100%

Dans le tableau N°3, 100% des répondants indiquent que c'est au premier trimestre de l'année scolaire que se tient l'assemblée générale. Les élèves choisissent librement les activités de leur choix comme le témoignant 100% des sujets. Ils n'ont jamais été associés à la gestion financière de leur coopérative selon 87% des élèves, 13% affirment le contraire. 85% des sujets affirment l'inexistence des comptes bancaires ou postaux, 15% approuvent le contraire.

Tableau N°4: Encadrement des clubs (N=70)

Questions	Réponses	Effectif	Pourcentage
Vos clubs sont-ils encadrés par les spécialistes de chaque domaine ?	OUI :	32	46%
	NON	38	54%
Total		70	100%
Faites-vous appel aux personnes ressources dans le fonctionnement des clubs ?	OUI	30	43%
	NON	40	57%
Total		70	100%
Le nombre d'encadreurs est-il suffisant	OUI :	10	14%
	NON :	60	86%
Total		70	100%
Vos encadreurs sont-ils intéressés par l'animation des clubs ?	OUI :	27	39%
	NON :	43	61%
Total		70	100%
Le volet formation des encadreurs est-il important pour le bon fonctionnement des coopératives scolaires ?	OUI :	70	100%
	NON :	60	
Total		70	100%

Le présent tableau nous démontre que les clubs ne sont pas encadrés par les spécialistes selon 54% des sujets, 46% nous disent le contraire les personnes ressources n'interviennent pas dans l'encadrement des clubs selon 57% des sujets, 43% affirment le contraire. Ils s'intéressent de moins en moins à l'animation des clubs d'après 61%,

39% sont opposés.100% des sujets trouvent important le volet formation des encadreurs pour un meilleur rendement.

Tableau N°5 : Point de vue des sujets sur la manière dont est gérée et animée la coopérative scolaire (N=70)

Questions	Réponses	Effectif	pourcentage
Comment trouvez-vous la manière dont est animée et gérée votre coopérative scolaire ?	-bonne	00	
	-passable	25	36%
	-mauvaise	45	64%
Total		70	100%

Le tableau N°5, fait ressortir les avis des sujets sur la manière dont est gérée et animée la coopérative scolaire. Il ressort que 64% des élèves trouvent de mauvaise, la manière actuelle de l'animation et de gestion des coopératives scolaires, 36% des mêmes sujets la trouvent acceptable. Pour ces derniers, il n'y a pas de problèmes énormes dans le fonctionnement.

Tableau N°6 : Propositions faites par les élèves, pour un meilleur fonctionnement des coopératives scolaires au Gabon (N=70)

Question	Réponses	Effectif	pourcentage
Quelles sont vos propositions pour améliorer l'animation et la gestion des coopératives scolaires ?	-Formation des cadres	62	88,57%
	-Conscientisation sur le rôle des coopératives scolaires dans le développement de l'enfant.	59	84,28%
	- Révision des statuts des coopératives scolaires.	57	81%
	-Collaboration étroite entre élèves et encadreurs	30	43%

Au niveau des suggestions, nous les présentons par ordre d'importance selon les avis des sujets. Pour l'organisation des séminaires, 62 répondants sur 70, sollicitent l'implication des élèves dans la gestion financière de la coopérative. 59 répondants sur 70 souhaitent la transparence dans la gestion. 57 répondants sur 70 exigent la révision des statuts de leur coopérative, enfin 30 répondants sur 70 adhèrent à la collaboration franche entre élèves et les encadreurs.

2.2 : Présentation des résultats du questionnaire N°2

Tableau N°1 : Profil des encadreurs (N=30)

Questions	Réponse	Effectif	pourcentage
Avez-vous reçu une formation dans le cadre de l'animation et de la gestion des coopératives scolaires ?	OUI :	10	33%
	NON :	20	67%
Total		30	100%
Avez-vous suivi un stage perfectionnement ?	OUI :	9	30%
	NON :	21	70%
Total		30	100%
Avez-vous animé et géré une association avant d'encadrer une coopérative ?	OUI :		
	NON :	30	100%
Total		30	100%
Connaissez-vous la loi qui régit les associations au Gabon ?	OUI :	8	27%
	NON :	22	73%
Total		30	100%
Votre coopérative scolaire dispose-t-elle des textes réglementaires ?	OUI :	25	83%
	NON :	5	17%
Total		30	100%
Le volet formation est-il important pour le bon fonctionnement des coopératives scolaires ?	OUI :	30	100%
	NON :		
Total		30	100%

Le tableau N°1, révèle que 67% des encadreurs n'ont reçu aucune formation dans le cadre de l'animation et de la gestion des coopératives scolaires, 33% ont été formés dans le domaine. Au niveau des stages et séminaires ou de recyclages, 70% ne l'ont jamais

fait, par contre 30% en ont bénéficié. 100% des sujets n'ont jamais animé et géré une association avant d'encadrer une coopérative scolaire. 73% des enquêtés, ne maîtrisent pas la loi gabonaise qui régie les associations à but non lucratif, (la loi n° 35/62 de 10 décembre 1962), 27% des encadreurs en connaissent. Selon 83% des sujets, nous disent que les textes réglementaires existent dans leur coopérative, 17% en ignorent. Le volet formation rencontre l'adhésion, l'avis de tous les encadreurs pour un meilleur fonctionnement des structures selon les 100% des sujets.

Tableau N°2 : Sources de financement (N=30)

Questions	Réponses	Effectif	Pourcentage
Quelles sont les sources de revenus de la coopérative scolaire ?	-cotisation élèves -Subvention -Autres	30	100%
Total		30	100%
L'adhésion à ces activités est-elle obligatoire ou libre ?	OUI : NON :	30	100%
Total		30	100%
Votre coopérative dispose-t-elle d'un budget de fonctionnement propre ?	OUI : NON :	30	100%
Total		30	100%
Ce budget une fois mis en place répond t'il aux besoins des clubs ?	-pas du tout -oui -D'une manière ponctuelle	20 04 06	67% 13% 20%
TOTAL		30	100%

Le tableau N°2, fait remarquer que la seule source de financement reste les cotisations des élèves selon 100% des encadreurs interrogés. L'adhésion est libre et non obligatoire, pour la totalité des sujets. Le budget de fonctionnement existe, mais une fois mis en place, il ne répond plus aux besoins des clubs, selon 67% des enquêtés, 20% parlent d'une participation de manière ponctuelle au financement des clubs et 13% affirment répondre aux besoins des clubs.

Tableau N°3 : Equipements des coopératives scolaires (N=30)

Question	Réponses	Effectif	Pourcentage
Les locaux existants sont-ils suffisants pour la pratique des activités ?	OUI :	6	20%
	NON :	24	80%
Total		30	100%
Dans quel état sont-ils ?	Bon état	5	17%
	Mauvais état	19	63%
	Etat satisfaisant	06	20%
Total		30	100%
Les locaux sont-ils équipés en matériel d'animation ?	OUI :	11	37%
	NON :	19	63%
Total		30	100%

80% des répondants trouvent les locaux insuffisants pour la pratique des activités, 20% affirment le contraire. Les locaux sont dans un mauvais état selon 63% des sujets, 20% disent qu'ils sont dans un état satisfaisant, 17% les trouvent en bon état. Les locaux ne sont pas équipés en matériels d'animation, d'après le témoignage de 63% des enquêtés 37% disent le contraire.

Tableau N°4 : Fonctionnement des coopératives scolaires

Questions	Réponses	Effectif	Pourcentage
Disposez-vous des organes de gestion des coopératives scolaires ?	OUI :	7	23%
	NON :	23	77%
Totale		30	100%
Disposez-vous des clubs d'activités ?	OUI :	25	83%
	NON :	5	17%
Total		30	100%
Les activités organisées sont elles planifiées	OUI :	12	40%
	NON :	18	60%
Total		30	100%
Quel est le niveau de fréquentation de vos clubs par les élèves ?	-bien fréquenté	6	20%
	- peu fréquenté	24	80%
	-pas fréquenté		
Total		30	100%
Votre coopérative scolaire a-t-elle un compte	-bancaire	3	10%
	-Postal	1	3%
	-Pas de compte	26	87%
Total		30	100%
La gestion des ressources financière et matérielle est-elle transparente ?	OUI :	3	10%
	NON :	27	90%
Total		30	100%

Le tableau N°4, indique que 77% des encadreurs affirment ne pas avoir des organes de gestion dans leur coopérative scolaire, par contre 23% disent le contraire. 25% reconnaissent disposer des clubs

d'activités, et 17% ne le reconnaissent pas. 60% disent que les activités organisées ne sont pas planifiées, 40% disent le contraire. la fréquentation des clubs par les élèves est moindre, les activités organisées ne sont pas planifiées, 40% disent le contraire. La fréquentation des clubs par les élèves est moindre selon 80% des sujets, les 20% parlent d'une fréquentation régulière. La collaboration entre la trésorerie (intendant) et les élèves n'est pas au beau fixe selon 93% des encadreurs et 7% nous disent le contraire. La coopérative ne dispose pas de compte bancaire, selon 87% des sujets et 10% parlent de compte bancaire et enfin 3% d'un compte postal. Quant à la transparence au niveau de la gestion des ressources financières et matérielles, 90% la trouvent non transparente, contre 16% qui affirment le contraire.

Tableau N°5 : Connaissance de la loi associative N° 35/62. (N=30)

Questions	Réponses	Effectif	Pourcentage
Connaissez-vous la loi française du 1 ^{er} juillet 1901, relative aux associations à but non lucratif ?	OUI :	23	77%
	NON :	07	23%
Total		30	100%
Connaissez-vous son équivalent en République Gabonaise ?	OUI :	10	30%
	NON :	20	70%
Total		30	100%

Le tableau N°5, nous informe que 23 encadreurs soit 77% des sujets retenus pour notre étude connaissent la loi française du 1^{er} juillet 1901 par contre 23% l'ignorent. La majorité des encadreurs soit 77% en

savent l'équivalent en République Gabonaise (loi n°35/62 du 10décembre 1962), 7% affirment le contraire. Quant à l'application de celle-ci, dans leur coopérative scolaire, 70% répondent par la négation, par contre 30% des sujets reconnaissent l'application de la loi dans leur structure.

Tableau N°6 : Difficultés rencontrées (N=30)

Questions	Réponses	Effectif	Pourcentage
Votre coopérative scolaire connaît-elle des problèmes de fonctionnement ?	OUI :	27	90%
	NON :	2	7%
	Sans réponse	1	3%
Total		30	100%
Etes-vous satisfaits de la manière dont est gérée et animée votre coopérative scolaire ?	OUI	4	13%
	NON	24	80%
	Sans réponse	2	7%
Total		30	100%

90% des encadreurs trouvent que leur coopérative connaît un dysfonctionnement, 7% affirment le contraire, 3% n'ont pas donné d'avis. 80% ne sont pas satisfaits de la manière dont fonctionne présentement la coopérative scolaire, 13% soutiennent le contraire, 7% sont restés sans avis.

Tableaux N°7 : Suggestions émises par les encadreurs. (N°30)

Questions	Suggestions	Effectif	Pourcentage
Quelles sont d'après vous les propositions que vous suggérez pour améliorer l'animation et la gestion des coopératives scolaires au Gabon	-transparence de la gestion	26	87%
	-Associer les élèves dans la gestion	22	73%
	-formation des encadreurs	22	
	-sensibilisation sur le bien fondé des coopératives scolaires	20	73%
	-révision des statuts	20	
	-collaboration étroite entre élèves et encadreurs	18	67%
			60%

Pour amener, les responsables des coopératives scolaires à améliorer leur fonctionnement, 26 sujets sur 30 interrogés ont priorisé la transparence dans la gestion des fonds des coopératives scolaires, car ce volet à leurs avis constitue la pièce maîtresse dans le fonctionnement d'une structure. 22 sujets sur 30 soit 73% proposent associer les élèves à la gestion financière et matérielle. Le même pourcentage des intéressés mettent l'accent sur le renforcement des capacités des encadreurs. 67% optent pour la conscientisation des élèves, des parents et des administratifs, sur le bien fondé des activités socio-éducatives dans le développement de l'enfant. Un accent a été mis sur la révision des statuts des coopératives, qui à leurs avis est devenu caduque selon 60% des sujets.

ANALYSE DES RESULTATS

Résultats du questionnaire N°1, adressé aux élèves du lycée.

- Connaissance de la notion de coopérative scolaire.

Pour que les encadreurs et les élèves arrivent à accorder leur violon, il serait nécessaire qu'ils maîtrisent la notion de coopérative scolaire, ses buts. Pour en arriver là, ceux qui ont la charge de gérer et d'animer cette structure devraient à la limite mettre en application des textes mis à leur disposition, pour un fonctionnement adéquat de ladite structure.

- Fonctionnement

Les coopératives scolaires au Gabon, fonctionnent avec deux organes à savoir :

- **L'Assemblée Générale**
- **Le Comité Directeur.**

L'Assemblée Générale, organe suprême se réunit deux fois dans l'année : en début et en fin d'année scolaire. Le Comité Directeur, est l'organe d'exécution des directives arrêtées en Assemblée Générale, renferme en son sein, les membres actifs (élèves et encadreurs), tous ceux qui animent la structure, en appliquant le programme annuel d'activités. Le Comité Directeur, selon les textes devrait donner son avis sur les sorties, des fonds, du matériel appartenant à la coopérative. Le trésorier ne peut engager une dépense sans l'aval dudit comité. Sur le terrain, les choses se passent autrement, c'est-à-dire contrairement à l'esprit des textes réglementaires. L'enquête révèle que le chef d'établissement, membre du comité directeur,

travaille en vase clos avec l'intendant pour décider des dépenses de la coopérative, qui en réalité ne répondent pas aux besoins des clubs selon 87% des sujets. Les textes prévoient l'ouverture d'un compte bancaire ou postal, au nom de la coopérative où seront versés les fonds collectés. Les résultats nous démontrent que les entrées ne sont versées nulle part, mais gardées dans les tiroirs des bureaux. L'observation des principes de gestion financière et matérielle par le chef d'établissement constitue un blocage au fonctionnement de la coopérative, comme nous le fait savoir 84% des répondants.

-Encadrement

L'encadrement de la coopérative est assuré par les instructeurs de jeunesse (Maîtres d'éducation populaire), des conseillers de jeunesse, mais depuis 1988, la formation des agents du secteur jeunesse a été gelée, et le déficit se fait sentir sur le terrain comme le témoignent 86% des sujets. Ceux qui sont en poste, n'ont plus connu de recyclage, encore moins des stages de perfectionnement. Cet état de chose a entraîné chez ces encadreurs la sclérose et le découragement, 61% des répondants évoquent cette attitude de routine, de monotonie. Au plan technique, les encadreurs ne répondent plus aux exigences de l'heure, qui demande un renforcement des capacités pour être capable de s'adapter aux changements de la société en pleine mutation. Pour le volet formation des encadreurs, le manque de stage de remise à niveau constitue un réel handicap, une préoccupation majeure, pour le meilleur fonctionnement des coopératives selon les 100% des sujets interrogés.

Résultats questionnaire N°2, adressé aux encadreurs de la coopérative du lycée de la coopérative du Lycée Technique.

- Profil des encadreurs

Dans la coopérative du Lycée Technique, notre champ d'étude, 67% d'encadreurs ne maîtrisent pas la notion d'animation et de gestion de coopérative, 33% reconnaissent avoir reçu des rudiments dans le domaine. Ces derniers n'ont plus été recyclés pendant longtemps. Ce qui a pour conséquence la démotivation, facteur qui contribue au mauvais fonctionnement de la coopérative.

- Source de financement

La situation financière est déplorable. Les cotisations annuelles des élèves constituent le budget de fonctionnement de la coopérative (2000f par an). Selon l'avis des encadreurs l'Etat n'alloue pas de subvention. Ce manque à gagner est un handicap, car les seules cotisations des élèves ne peuvent pas couvrir toutes les charges des clubs.

- Equipements

Le manque d'équipements des coopératives selon 80% des sujets cause un problème au niveau du fonctionnement de la structure. Ceux existant sont dans un état de délabrement avancé selon 63% des sujets. Le matériel d'animation fait également défaut. Les activités sont programmées, et si les moyens financiers ne suivent pas pour l'achat du matériel, tout est voué à l'échec. Cette situation ne favorise non plus le bon fonctionnement.

- Connaissance de la loi associative

Au Gabon, les associations sont régies par la loi N° 35/62 du 10 décembre 1962. Cependant, 67% des encadreurs disent que les chefs d'établissements ne mettent jamais en application les dispositions de ladite loi. Ils les font fonctionner à leur guise, déterminent eux-mêmes les principes de gestion. Au 3^e millénaire, des nouvelles méthodes de travail, des enjeux éducatifs, culturels, voire économiques, s'imposent. Cette manière de gérer, ne permet pas aux coopératives de décoller, mais par contre contribue à leur dysfonctionnement.

- Difficultés rencontrées

Selon 90% des répondants, les coopératives connaissent de réelles difficultés. Elles sont d'ordre juridique, humain, matériel et financier. La somme de ces difficultés constitue le frein au fonctionnement des coopératives scolaires au Gabon.

- Synthèse

Au terme de ce chapitre axé sur l'analyse et la discussion de nos investigations, nous pouvons dire sans risque de se tromper que les coopératives scolaires au Gabon connaissent d'énormes difficultés. Elles ne peuvent jouer leur rôle, atteindre le but que l'Etat leur a fixé. Ce manquement se fait remarquer dans les domaines suivants : les ressources humaines, matérielles et financières. C'est la non application des textes règlementaires par les chefs d'établissements qui est à l'origine de cette dérive selon 67% des sujets. Les difficultés de l'animation et de la gestion des coopératives scolaires se situent au niveau des carences des ressources énumérées plus haut.

La coopérative est avant tout une affaire des élèves, ne pas les associer, serait allé à l'encontre des buts que les pouvoirs publics se sont fixés, 26 sujets sur 30, se sont prononcés pour associer les élèves dans la gestion. Le volet formation a retenu aussi leur attention, avec le même pourcentage.

Des séminaires en chaque début d'année scolaire à l'attention des chefs d'établissements sur le bien fondé des coopératives scolaires sont indispensables. Cette pratique attirerait leur attention. Les statuts des coopératives scolaires sont devenus caduques, ils méritent une révision, un toilettage, pour les rendre opérationnels par rapport au moment.

- Synthèse des résultats

Les résultats de notre travail, montre bien que la structure coopérative scolaire connaît des problèmes à des degrés divers. (Ressources humaines, ressources financières, non application des textes réglementaires etc.)

SUGGESTIONS

Après l'analyse et discussion des résultats de notre travail. Nous passons aux propositions retenues pour notre problème posé « comment amener les responsables des coopératives scolaires à une nouvelle forme d'animation et de gestion des coopératives scolaires au Gabon ? ». Les résultats de notre étude font ressortir que les coopératives scolaires sont confrontées aux difficultés qui entravent son fonctionnement. C'est pour cette raison qu'elles ne peuvent pas assurer véritablement leur rôle. Pour notre modeste contribution à cet épineux problème, nous formulons les suggestions ci-après :

- Dynamisation du service des mutuelles et coopératives scolaires en affectant des agents spécialistes en matière d'animation socio-éducative (conseillers de jeunesse, inspecteurs jeunesse sports)
- Ventilation des statuts des coopératives, dans tous les établissements de la République, car beaucoup n'en disposent pas.
- Réactualisation des articles 3, 10 et 14 du statut, relatif à la composition de comité directeur et la gestion financière. C'est pour éviter l'amalgame constaté dans ladite gestion, le manque de disponibilité des dirigeants.
- Article 3 nouveau : « le proviseur (directeur) à la responsabilité morale de la coopérative, qu'il représente et dont il assure la cohésion et la défense des intérêts. Il en devient le président

d'honneur et non le président actif comme par le passé. La présidence active sera assurée par un élève élu ».

- Article 10 « nouveau »

La composition du comité directeur, subit la modification suivante :

- Président actif : Un élève élu
- Trésorier général : un adulte élu parmi les membres de l'association des parents d'élèves, (l'intendant qui occupait le poste sera désormais conseiller financier).

Le poste de commissaire aux comptes qui revenait aux élèves, sera désormais occupé par un adulte élu.

- Article 14 « nouveau »

Les gestionnaires des ressources des coopératives sont des élèves La sortie des fonds se fera par le système de double signature à savoir, celle du président actif, un élève et celle du trésorier général un adulte, après avis du comité directeur ».

- Des missions d'inspections dans toute l'étendue du territoire national, pour vérification de l'application des textes, la transparence dans la gestion financière et matérielle, l'ouverture des comptes bancaires ou postaux. En cas de détournement, les responsables seront présentés devant les tribunaux pour leur mise en débet.
- L'introduction du module de la vie associative dans les établissements de formation des enseignants (futurs chefs d'établissement) à l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI) et à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) pour les professeurs. Ces enseignements permettront aux futurs chefs d'établissements

- d'avoir des notions sur l'animation et la gestion des coopératives scolaires.
- Vaste campagne de conscientisation des populations sur le bien fondé des coopératives scolaires sur le développement des jeunes, à travers les médias (radio, télévision ; presse écrite) à chaque début d'année scolaire.
- La réouverture de la formation des animateurs socio-éducatifs, et l'envoi en stage de remise à niveau pour ceux qui sont sur le terrain.

C'est en mettant en place une politique bien définie en matière d'encadrement des jeunes par les activités socio-éducatives en milieu scolaire, que tout ce que nous venons d'énumérer comme suggestions peuvent être planifiées et prises en compte par les pouvoirs publics. Malgré les difficultés recensées, nous sommes convaincus qu'elles ne demeureront longtemps sans solutions idoines pour le bonheur de la jeunesse, qui constitue, la relève, la richesse inestimable d'un pays. « La jeunesse d'un pays constitue une ressource nationale potentielle qui, si elle est bien guidée, peut s'avérer, pour la nation, un facteur vital pour son développement, » disait le ministre gabonais de la jeunesse et des sports, Monsieur Egide Boudono SIMANGOYE, lors de l'ouverture des fêtes de la jeunesse et des jeux de l'O.G.S.S.U en 2007

CONCLUSION

La jeunesse, une frange délicate de la société humaine, susceptible de déraillement au moindre vent, constitue une préoccupation du fait de son intégration, de son statut, de son rôle de successeur dans la continuité sociale.

Intégrer la jeunesse suppose à la fois, la connaître, la comprendre et l'aider. De cette conception est née la notion d'encadrement, d'accompagnement de la jeunesse.

Au cours de notre exercice professionnel, nous avons constaté des manquements dans le fonctionnement de ces structures associatives. C'est pourquoi, nous avons choisi comme objet de notre étude les coopératives scolaires. Notre travail a consisté à décrire les difficultés rencontrées, afin que des solutions idoines soient trouvées pour un fonctionnement adéquat.

Pour y parvenir, nous avons utilisé un instrument de recherche qui a servi à la collecte des données, à savoir le questionnaire : le questionnaire n°1, a été adressé aux élèves du Lycée Technique. Le questionnaire n°2, aux encadreurs qui sont les professeurs, animateurs socio-éducatifs. Ainsi il ressort de notre étude qu'il y a bel et bien problème dans le fonctionnement des coopératives scolaires. Selon 97% des sujets, ces difficultés sont d'ordre humain, financier, matériel et juridique. Le personnel d'encadrement est techniquement limité. De ce fait, il n'arrive pas à assurer adéquatement l'animation et la gestion de la structure. L'exigence des compétences spécifiques s'impose aux encadreurs au risque de sombrer dans la démotivation. Au Gabon, les coopératives scolaires ne bénéficient pas de subvention

de l'Etat, comme les autres associations de jeunesse, malgré les missions qui lui sont assignées, à savoir éduquer, participer au développement de l'enfant. La seule source de revenu demeure les cotisations des élèves en chaque début d'année (2000F/élèves). Malgré les dispositions statutaires des coopératives scolaires qui rendent la gestion financière transparente, ceux qui sont chargés du fonctionnement desdites structures s'en réfèrent de moins en moins auxdits textes.

Les coopératives scolaires doivent être considérées comme, une démarche pédagogique et éducative par laquelle l'élève apprend, acquiert un savoir, un savoir être et un savoir faire. L'animation socio-éducative englobe en même temps, un éventail d'activités, d'outils de communication, des compétences. Sa connaissance et sa pratique ne s'adressent pas seulement aux cadres chargés de l'éducation, elle concerne également des groupes sociaux culturels et professionnels. Pour obtenir des résultats probants, une nouvelle forme d'animation et de gestion des coopératives scolaires au Gabon s'impose. Nous espérons vivement que ces difficultés rencontrées ne demeureront pas longtemps sans solutions.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX ET SPECIFIQUES

CARIOU. (1981), La coopérative comme équipe : une équipe éducative, ESF, AUBENAS France p 105 à 106

CONFESJES. (1991), Stage de formation des responsables des coopératives scolaires, Libreville, Gabon, 25 pages

DOAS. (1998), Stage, atelier de formation des directeurs d'écoles primaires sur les mutuelles scolaires, Libreville, Gabon, 16 pages.

RAILLON. (1973), Comment animer une association, Edition la ceinture, Paris, France, page 8.

VENON. (1981), Pédagogie coopérative et projet éducatif ,in équipe éducative, E.S.F, AUBENAS, France 139 pages.

MEMOIRES

ABDOU, Raison de manque d'affluence dans les maisons des jeunes et de la culture Pointe Noire au Congo, mémoire de l'obtention du C.A.I.J.S Brazza-Congo, 87 pages.

CAPO CHICHI, F. (1985), La Coopérative Scolaire dans le développement d'un citoyen de type nouveau en République du Bénin, Mémoire pour l'obtention du C.A.I.J.S- I.N.E.P, Paris- France.